

# BANQUES FRANÇAISES :

## Enjeux concurrentiels et réglementaires.

*Décembre 2015*



FÉDÉRATION  
BANCAIRE  
FRANÇAISE

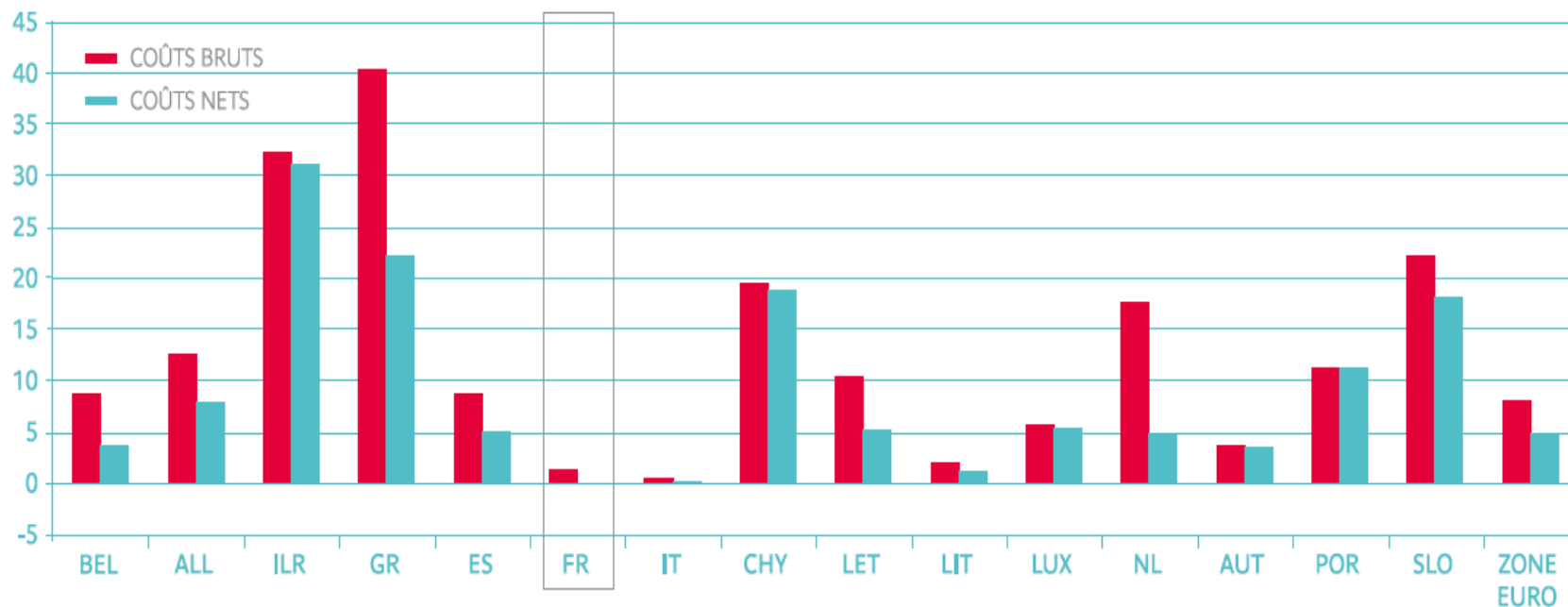
# I LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE AU CŒUR DU MODELE BANCAIRE FRANCAIS

# Un modèle de banque universelle au service de tous les clients

- **Une banque universelle** qui apporte tous les services dont peuvent avoir besoin les entreprises, les particuliers et les investisseurs institutionnels : dépôts et crédits, assurance, épargne et gestion d'actifs, BFI, services spécialisés...
- **Une diversification des sources de revenus par clientèle et zone géographique** : la banque de détail représente près de 69% du produit net bancaire, aux côtés de la banque de financement et d'investissement (16,5%) et de la gestion d'actifs et assurance (14,8%)
- **Un puissant réseau international** : les engagements internationaux des banques françaises atteignent près de 2.550 milliards d'euros, soit plus du tiers de leur total de bilan consolidé
- **Des banques de proximité** : 37.862 agences présentes sur tout le territoire français

# Les mesures de soutien aux banques françaises n'ont pas pesé sur les finances publiques

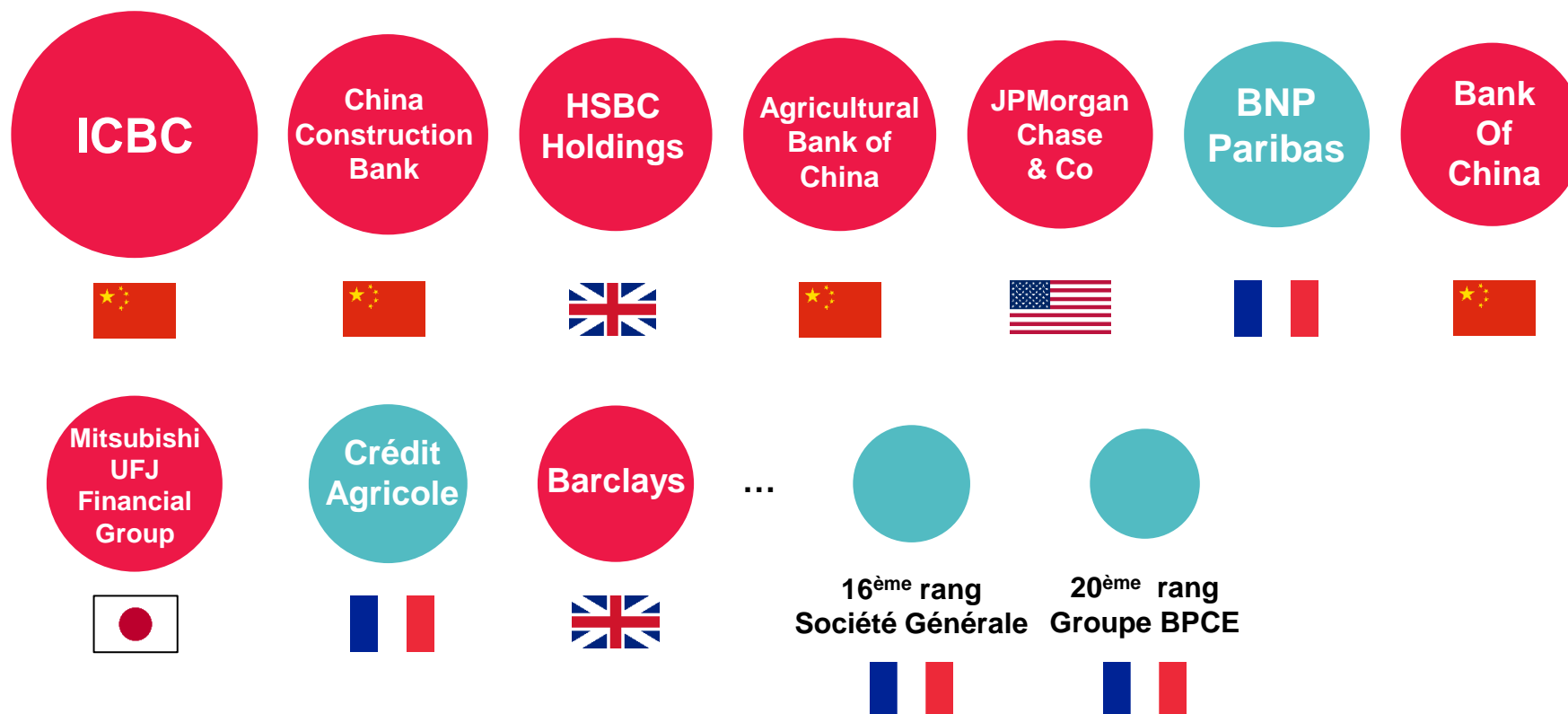
**COÛT BRUT ET NET ACCUMULÉS DES MESURES DE SAUVETAGE DES BANQUES DE LA ZONE EURO**  
(en pourcentage du PIB 2014)



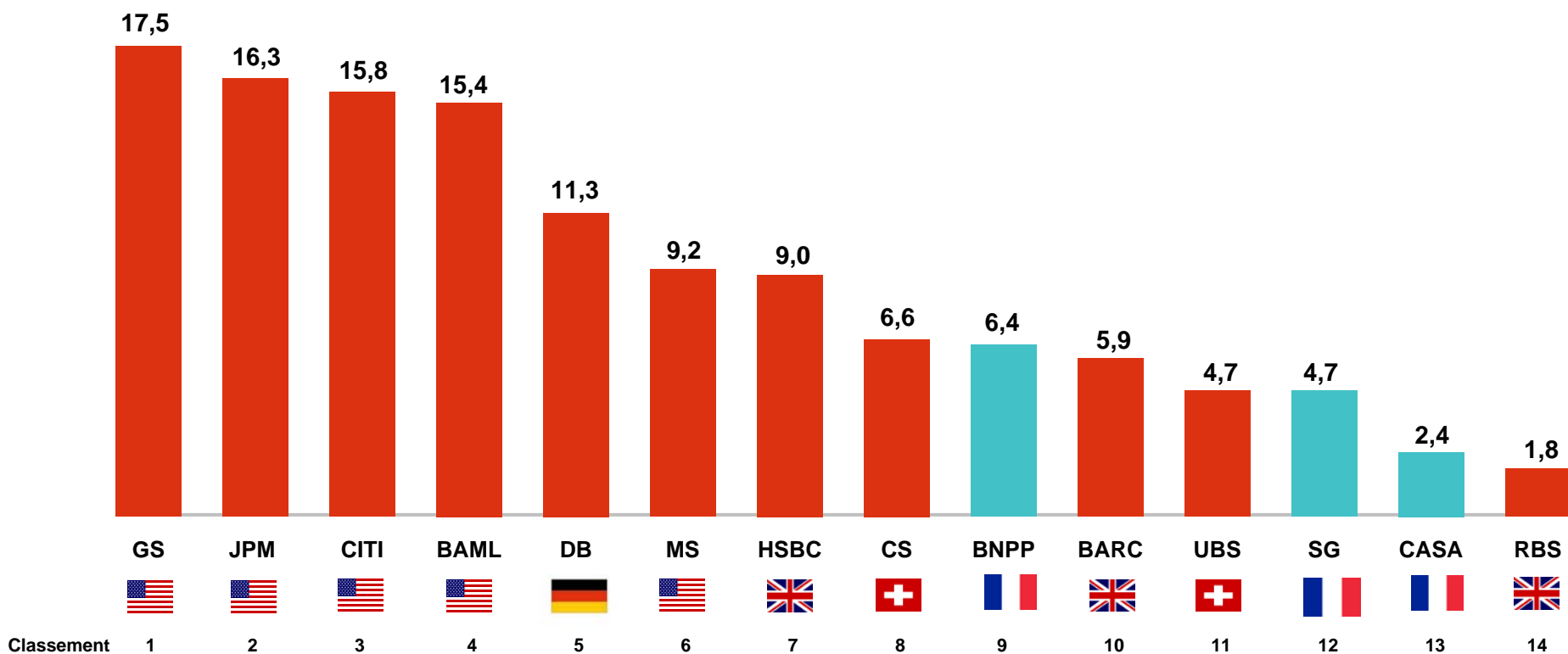
Source : BCE, 2015

# Les banques françaises dans le monde

- **Classement The Banker** : les 10 premières banques mondiales par total de bilan à fin 2014.



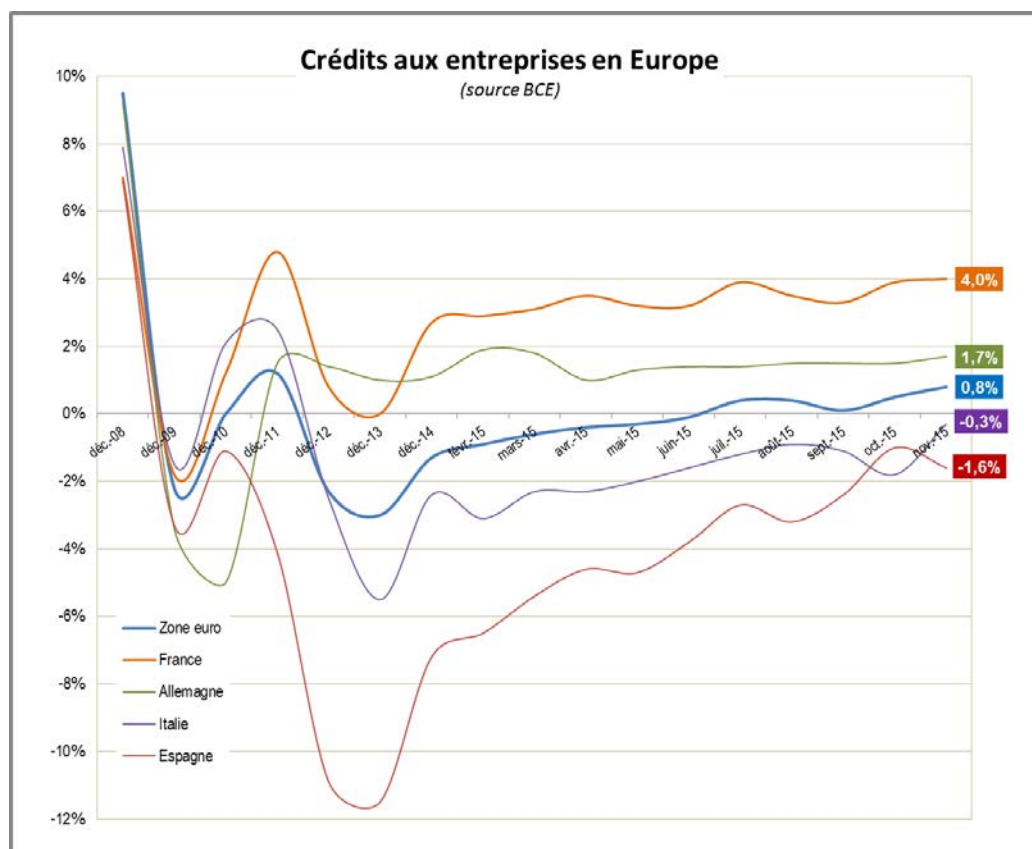
# Revenus des banques de financement et d'investissement au 1er semestre 2015 (en Md euros)



# Le financement des entreprises, première priorité stratégique des banques françaises (1/2)

- **L'encours des crédits à l'économie** atteint 2.077 milliards d'euros fin octobre 2015 (+3,6% sur un an), selon la Banque de France.
- **L'encours des crédits aux entreprises** s'élève en France à 867 milliards d'euros fin octobre 2015 (+3,8% sur un an), selon la Banque de France.

## CROISSANCE DES ENCOURS DE CRÉDITS AUX ENTREPRISES

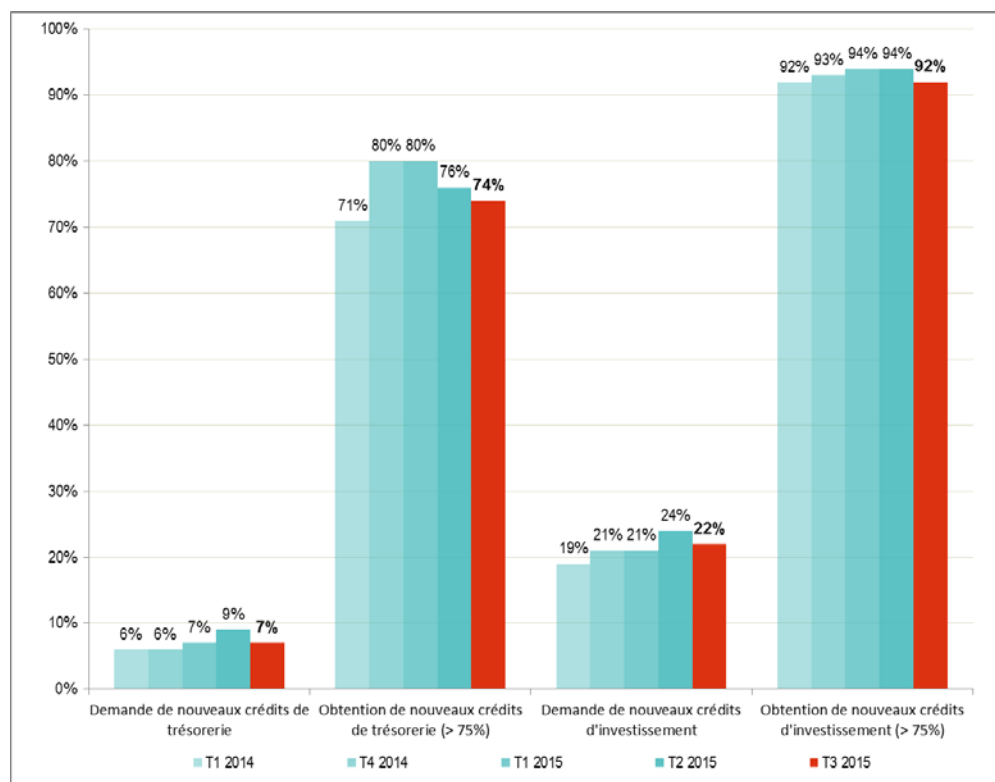


Source : Banque  
Centrale Européenne

# Le financement des entreprises, première priorité stratégique des banques françaises (2/2)

- **L'accès des PME au crédit bancaire** continue d'être à un niveau élevé : parmi les 22% de PME ayant sollicité un nouveau crédit d'investissement au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015, **92% ont obtenu satisfaction**

## ACCÈS DES PME AU CRÉDIT



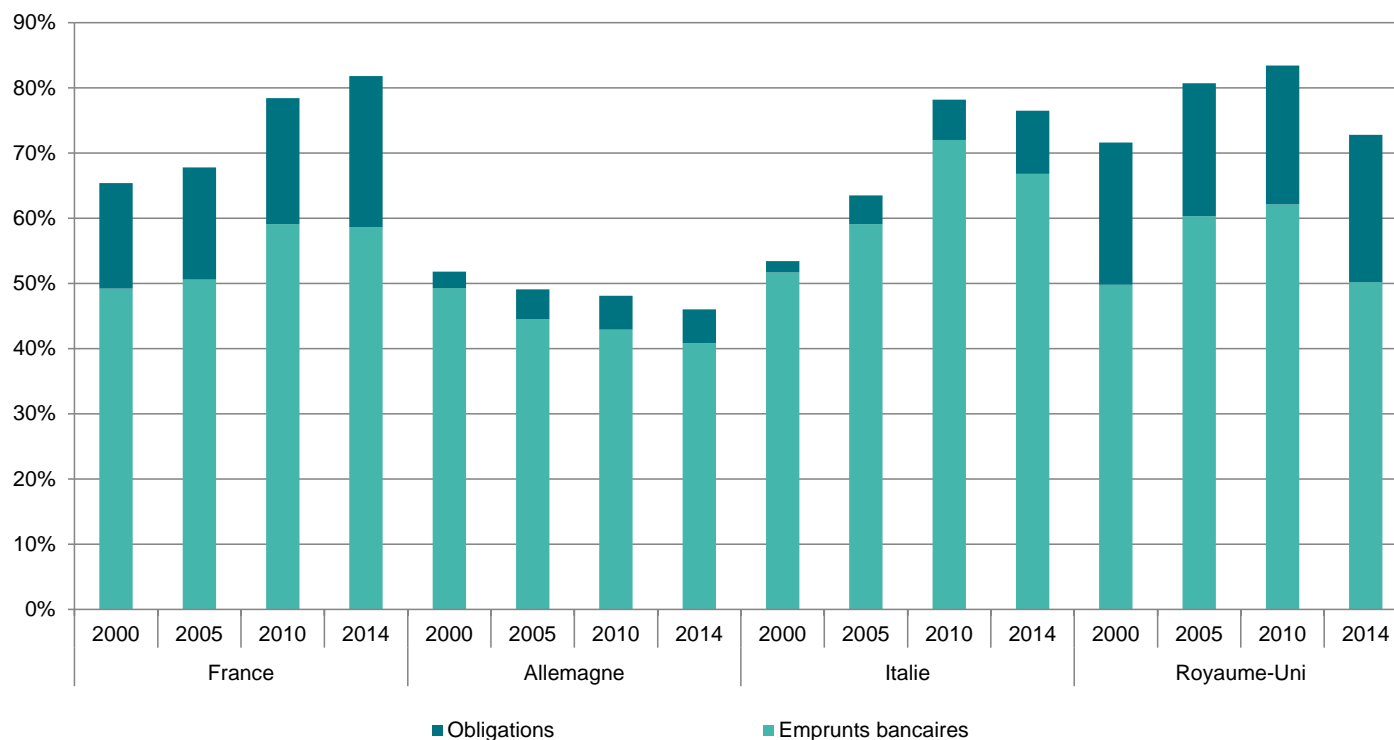
Source : Banque de France



# Une évolution du modèle de financement des entreprises

- **Le modèle de financement des entreprises évolue** : la proportion du crédit bancaire par rapport au financement par le marché est de 61% vs 39% en 2015 (70% vs 30% fin 2009)

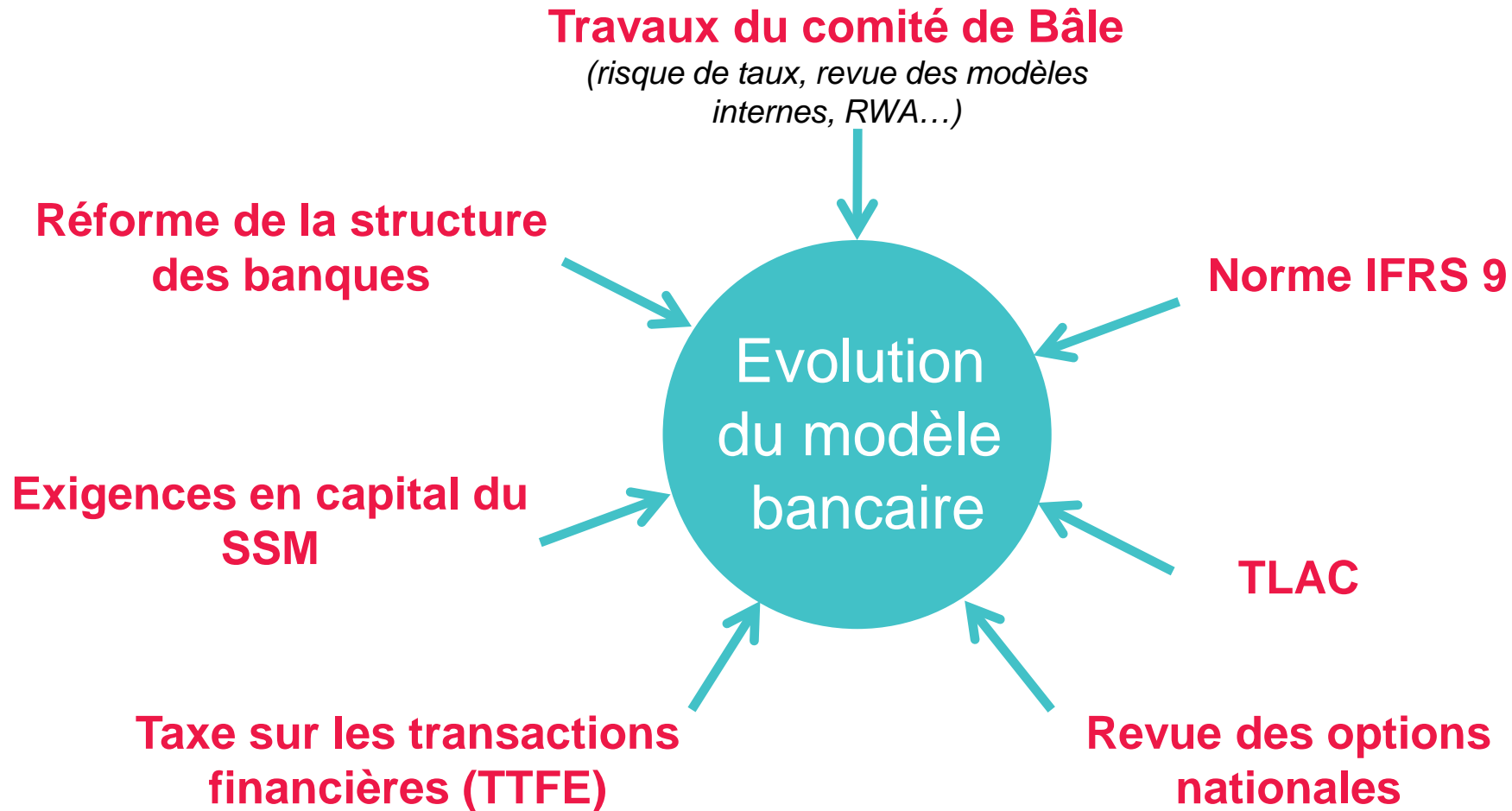
## DETTE BANCAIRE ET ENDETTEMENT DE MARCHÉ DES ENTREPRISES (en % du pib)



Source : Eurostat

# II DES DEFIS REGLEMENTAIRES ET INDUSTRIELS MAJEURS A RELEVER

# Un agenda de réformes encore très chargé



# Une nouvelle géographie de la réglementation et de la supervision

## BRUXELLES

### Commission européenne

Législations communautaires (Directive sur les services de paiement, réforme structurelle, TTFE...)

## FRANCFORT

### BCE et Single Supervisory Mechanism

Mécanisme de surveillance unique des banques significatives

## LONDRES

European Banking Authority : réglementation et surveillance prudentielles

IASB : normes comptables internationales

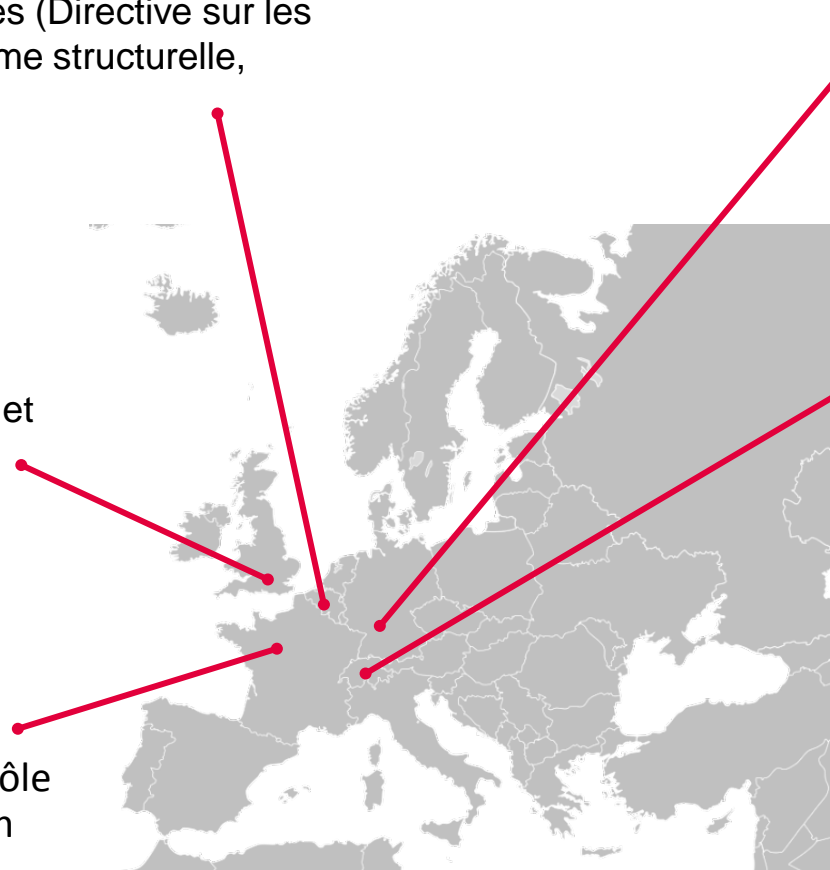
## BÂLE

Comité de Bâle : normes prudentielles (Bâle III)

Financial Stability Board : G20, agenda de stabilité financière

## PARIS

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution



# BSR (Bank Structural Reform)

- Le BSR vise **à séparer les activités** de dépôts et certaines activités de négociation potentiellement risquées sur les marchés.
- **Il ne tient pas compte**, dans sa mise en œuvre, de l'ensemble des réformes prudentielles (CRD IV, CRR, TLAC), de marché (MIF II, EMIR) et de résolution.
- Le projet irait **à l'encontre de l'Union des marchés de capitaux** et remettrait en cause la nécessaire liquidité des marchés.
- Le BSR créerait une **distorsion de concurrence** vis-à-vis de la place financière londonienne (exemption britannique également favorable aux banques US).

# TTFE (Taxe sur les Transactions Financières Européenne)

- Prévus dans **10 pays sur 28 uniquement**, la TTFE crée une distorsion de concurrence et une fragmentation fiscale majeure au sein de l'UE.
- Même avec une taxe à taux bas, **les effets seront considérables** dans un contexte d'activités mondialisées et concurrentielles.
- Elle aura un **effet néfaste sur la Place de Paris** (perte en compétitivité et en emplois, risque de délocalisations).
- Elle constitue **un obstacle majeur** à la mise en place et au développement d'une Union des marchés de capitaux.

# TLAC (Total Loss Absorbing Capacity)

- Le TLAC est **un coussin additionnel d'actifs mobilisables** en cas de résolution.
- Il a pour but de permettre à une banque systémique de poursuivre ses activités essentielles même après une perte qui aurait englouti la totalité de son capital réglementaire.
- Conçu au niveau international par le Conseil de stabilité financière, **il se surajoute à l'exigence définie sous le nom de MREL par la directive BRRD** et qui s'applique à toutes les banques de l'UE.

# UMC (Union des Marchés de Capitaux)

- L'UMC vise à **accompagner la diversification des sources de financement** (nouvel équilibre entre financement de marché et crédit ) et à réduire la fragmentation des marchés de capitaux en Europe.
- Pour accompagner les financements de marché, l'UMC doit mettre en place les conditions du développement d'une **titrisation sûre, transparente et standardisée** (labellisation et garantie publique).
- Pour ne pas pénaliser le crédit bancaire, les **nouvelles règles prudentielles européennes** qui pèsent sur le bilan des banques (ratio de levier, TLAC...) doivent être **correctement calibrées**.



# Digital : les enjeux de sécurité et de protection des données

- La directive DSP2 a pour **ambition de faciliter l'entrée sur le marché de nouveaux acteurs** (agrégateurs et tiers de paiement) **et de renforcer la sécurité des transactions** en Europe.
- En matière de sécurité, **l'objectif n'est pas atteint** :
  - Les **exigences de sécurité** applicables aux tiers de paiement dans leurs relations avec les clients et leurs banques restent floues, notamment pour le stockage des données.
  - La **protection des identifiants bancaires des clients** avec des tierces parties doit être renforcée.
  - La **traçabilité des transactions** afin d'identifier les **responsabilités de chacun** des acteurs n'est pas prévue.

# III CONCLUSION

- L'Europe doit veiller à ce que la **réglementation bancaire** soit **cohérente** avec l'objectif prioritaire de **financer la croissance**.
- Les **banques universelles européennes** sont un atout au moment où le modèle de financement accorde **un plus grand rôle aux marchés de capitaux**.
- Dans la compétition internationale, les **banques de financement et d'investissement européennes** ne doivent pas être désavantagées : les régulateurs doivent garantir un « **level playing field** ».
- **Digital** : les banques font une priorité de **la sécurité et de la protection des données** de leurs clients.